



*Ambassade de la
République Argentine
Tunis*

DOSSIER DES BASES ET CONDITIONS

PROCÉDURES DE SÉLECTION

Type : Procédure d'appel d'offre directe par procédure simplifiée **N°01/2023**

Objet d'appel d'offre : Vente d'un groupe électrogène et d'un coffre-fort

Dossier N° 01/2023

PRÉSENTATION DES OBJETS

Lieu/adresse	Délai et horaire
Entrepôt de la Société LOGISTIKA, sis aux 125-126, Av. Ben Arous, ZI M'ghira 1, 2082 Fouchana, Ben Arous, Tunisie.	22 et 23 novembre 2023 de 10h00 à 11h00. Fixer votre rendez-vous par téléphone au 71 860 122 ou bien par courriel adm_etune@mrecic.gov.ar

DEPOT DES OFFRES

Lieu/adresse	Délai et horaire
Ambassade de la République Argentine - Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac I, 1053 Tunis	jusqu'au 28 novembre 2023 à 14h00 Horaires : de 8h30 à 14h00

SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Lieu/Adresse	Jour et heure
Ambassade de la République Argentine à Tunis. Rue Lac Victoria -1053 Les Berges du Lac 1	29 novembre 2023 à 9h00

SEANCE DES ENCHERES

Lieu/Adresse	Jour et heure
Ambassade de la République Argentine à Tunis. Située à Rue Lac Victoria -1053 Les Berges du Lac	4 décembre 2023 à 10h00

IMPORTANT: LES OFFRES PROPOSÉES APRÈS LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION NE SERONT PAS ACCEPTÉES, INDÉPENDEMMENT DES RAISONS DU RETARD.

Il est recommandé de visiter le site web de l'Ambassade Argentine à Tunis sur <http://etune.cancilleria.gov.ar/fr/content/contact>

I - CONDITIONS PARTICULIÈRES

PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRE

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

Vente d'un groupe électrogène et d'un coffre-fort, individuellement ou en lot, conformément à ces conditions particulières et les spécifications techniques. Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent, sans aucune garantie de la part de l'administration de l'Ambassade. A ce titre, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit ;

2. CONSULTATION DU CAHIER

Le Cahier de Charge de cette offre pourra s'obtenir **le jour et horaire fixés pour la visite à l'entrepôt où se trouvent les objets**. Ou bien sur le site Web de cette Ambassade : <https://etune.cancilleria.gob.ar>, jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date fixée pour l'ouverture des offres. Celles-ci devront être formulées en langue française.

Concernant la consultation du cahier, les consultants qui ne l'ont pas fait à l'avance, devront fournir obligatoirement leurs noms ou raison sociale, domicile et adresse email dans lesquels les notifications seront valables jusqu'au jour de l'ouverture des offres. Les consultations téléphoniques ne seront pas acceptées et celles hors du délai ne seront pas répondues.

3. COMMUNICATIONS

Les communications qui sont effectuées entre l'Ambassade et les intéressés, soumissionnaires et adjudicataires, pourront personnellement être menées à bien, par courrier électronique, par les moyens habilités par les entreprises qui offrent le service de courrier, les communications et les notifications effectuées par ces méthodes étant valables.

- a) Personnellement
- b) Par courrier électronique
- c) Par d'autres moyens autorisés par les sociétés qui fournissent le service postal

4. MODALITES DE SOUMISSION DES OFFRES

Les offres pourront portées sur l'un des objets où sur le lot complet.

Les offres devront être présentées dans un support papier, dans une enveloppe fermée à l'Ambassade située Rue Lac Victoria -1053 Les Berges du Lac I, jusqu'à la date et heure établies pour la réception des offres.

Si avant le dernier délai pour la présentation des offres, un offrant aimerait corriger, compléter ou remplacer une offre déjà présentée pour cette démarche, ce sera valable la dernière offre présentée au délai.

La simple présentation d'offre implique de la part de l'offrant, la pleine connaissance et acceptation des clauses qui régissent cette vente aux enchères et l'interprétation de sa portée.

5. CONTENU DE L'OFFRE

Les offres devront remplir, au moins, les conditions suivantes :

5.1 L'offre sera rédigée en langue française.

5.2 Les rayures, corrections, ratures ou interlignes, le cas échéant, doivent être dûment approuvées par le signataire de l'offre.

5.3 L'offre doit être signée par le soumissionnaire ou par son représentant légal; cette signature doit figurer **sur toutes les pages du document**.

5.4 L'offre doit être remise sous pli fermé et doit porter la description suivante :

Ambassade de la République Argentine à Tunis

Appel d'offre sélectif par Démarche simplifiée N° **01/2023**

OBJET : Vente d'un groupe électrogène

OBJET : Vente d'un coffre-fort

LIEU, DATE LIMITE ET HORAIRE POUR LA PRESENTATION D'OFFRES: AU SIEGE DE L'AMBASSADE D'ARGENTINE, **MARDI 28 NOVEMBRE 2023 A 14H00**

Lieu, date et horaire d'ouverture : **au siège de l'Ambassade d'Argentine, Lundi 04 Décembre 2023 à 10h00**

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

DOMICILE :

TÉLÉPHONE :

COURRIER ÉLECTRONIQUE :

L'offre doit contenir les informations suivantes:

- Nom et prénom ou raison sociale, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel de l'offrant, où toutes les notifications seront valides.
- Constitution de domicile spécial dans la Tunisie.

5.6. Si l'offre a été signée et présentée par un représentant légal, il faut joindre une copie de la procuration ou des documents prouvant la capacité juridique du représentant de signer la proposition.

5.7. OFFRE FAVORABLE:

L'offre favorable sera présentée dans le cadre de la proposition de l'annexe FORMULAIRE D'OFFRE DE PRIX DE L'ANNEXE A (groupe électrogène) et de l'ANNEXE B (coffre-fort), indiquant le prix en chiffres et en lettres en référence à l'unité établie.

L'offre favorable doit être signée par l'offrant ou son représentant légal et sera exprimée en dinars tunisiens. Les offres ne peuvent pas être inférieures au PRIX DE BASE inscrit dans le FORMULAIRE D'OFFRE DE PRIX DE L'ANNEXE A (groupe électrogène) et de l'ANNEXE B (coffre-fort).

6. EXPOSITION DES OBJETS

Les objets offerts par l'Ambassade seront exposés à l'endroit et jusqu'au jour indiqués sur la page d'ouverture de ce cahier. Chaque visite doit se coordonner préalablement avec le personnel de l'Ambassade. Les soumissionnaires reconnaissent avoir eu l'occasion d'inspecter les biens susmentionnés et que s'ils décident de soumettre des offres sans avoir procédé à l'inspection, ils le font à leurs risques et périls. Aucune réclamation ne peut donc être faite pour les biens qui leur ont été attribués.

Les soumissionnaires renoncent irrévocablement au droit d'invoquer la garantie pour les vices rédhibitoires, par rapport à la marchandise objet du présent contrat.

7. CÉLÉBRATION DE L'ENCHÈRE

À la date et à l'heure indiquées, les offres seront ouvertes, lors d'une cérémonie publique en présence des fonctionnaires désignés à cet effet et de tous ceux qui souhaitent en être témoins. Les procès-verbaux correspondants seront établis, lesquels devront être signés par les intervenants, les soumissionnaires et les parties intéressées présentes qui le souhaitent.

Si le jour désigné pour l'ouverture des offres devient férié, l'acte aura lieu le jour ouvrable suivant, au même endroit et au même moment.

Aucune offre présentée à terme ne peut être rejetée dans l'acte d'ouverture. S'il y a des observations, elles seront enregistrées dans les minutes d'ouverture pour une analyse plus approfondie par l'autorité compétente.

8. SEANCE D'ENCHERES VERBALES

À DEUX (2) jours ouvrables après la date de l'enchère et à l'heure prévue, les offres qui peuvent participer seront lues, car elles sont recevables.

Une fois la lecture terminée, les soumissionnaires seront invités à améliorer leurs offres au moyen d'une offre verbale, la sélection retombant sur l'offre la plus élevée.

Le résultat de l'enchère sera établi par un procès-verbal qui sera signé par les intervenants et les soumissionnaires actuels qui le souhaitent.

9. FRAIS DE TRANSPORT

Les frais de transport, fret et arrimage ou tout autre frais ou coût qu'exige **l'accomplissement du contrat pour les objets mis aux enchères**, seront à charge exclusive du plus offrant. Le paiement des droits afférents, les frais d'envoi, droits et services douaniers, et toute autre taxe qui affecte le bien acquis seront également à la charge du plus offrant. Tous les frais de transfert des objets concernés devront être pris en charge exclusivement par l'acheteur des biens.

10. DOMMAGE-PREJUDICES

Une fois acquis et retiré l'un ou les objets mis aux enchères, l'acheteur sera responsable exclusif de tous dommages-préjudices qui soient provoqués par des tiers. Les frais qui s'en produisent étant à la charge de l'acheteur.

11. MAINTIEN DE L'OFFRE

Les soumissionnaires devront maintenir fermées les offres par le terme de (30) trente jours calendaires comptés à partir de la date d'ouverture des offres. S'ils n'expriment pas de manière probante leur volonté de ne pas renouveler l'offre avec une anticipation minimale de dix (10) jours avant l'échéance du délai mentionné, celles-là seront considérées prorogées automatiquement pour un délai similaire, et ainsi de suite.

12. ADJUDICATION

L'adjudication sera à faveur du plus offrant, répondant à toutes les exigences de ce cahier, et qui soit la plus convenable, en tenant compte de la qualité, l'adéquation du soumissionnaire et de l'offre de prix le plus élevée. L'adjudication sera notifiée à l'adjudicataire et au reste des soumissionnaires, dans les TROIS (3) jours ouvrables qui suivent la préparation de l'acte d'adjudication, par l'un des moyens mentionnés au point NOTIFICATION des présentes modalités et conditions. Dans les DIX (10) jours ouvrables suivant la notification de l'acte d'adjudication, l'ORDRE DE VENTE sera émis et notifié au bénéficiaire par les mêmes moyens.

13. DELAI ET MODALITE DE LIVRAISON

- A partir de la réception de l'ordre de vente, l'adjudicataire devra se contacter avec un représentant de l'Ambassade.
- **L'acquéreur doit enlever les marchandises qui lui sont adjugées dans les 48 heures qui suivent la vente ;**

- Les marchandises ne sont remises à l'acquéreur que contre paiement intégral du montant adjugé,
- Le mouvement, la charge, le transport et les moyens de le faire seront sous la responsabilité et à la charge de l'adjudicataire.
- Les lots adjugés et payés que l'acquéreur n'aura pas enlevé dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de la vente seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissé sur les lieux de la vente à ses frais, risques et périls.

14. LIEU DE LIVRAISON

L'acheteur est obligé de retirer l'objet ou les objets acquis offert par l'Ambassade.

Le lieu de livraison sera Entrepôt de la Société LOGISTIKA,

Domicile : 125-126, Av. Ben Arous, ZI M'ghira 1, 2082 Fouchana, Ben Arous, Tunisie.

Téléphone de l'Ambassade : 71 860 122 (jours ouvrables de 10H00 à 14H30)

15. MODE DE PAIEMENT

Le paiement sera fait de la façon suivante :

- 100 % sera payé contre livraison de l'objet. Afin de que ce dernier soit livré, il faudra que l'acheteur présente avant le document de paiement pertinent, en remplissant les conditions de facturation exigées par la réglementation locale.
- Le paiement devra être fait en dinars tunisiens
- Le paiement s'effectuera par chèque certifié ou par virement bancaire.
- **Après paiement intégral du montant adjugé, un certificat de vente est délivré à l'acquéreur.**

16. PENALITE

L'inaccomplissement des délais établis dans le présent cahier rendra le cocontractant passible d'une amende de zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la valeur satisfaite hors terme

17. RESILIATION DU CONTRAT

Si l'adjudicataire se désiste expressément de ses obligations dans le cadre du présent contrat avant l'expiration du délai fixé pour son accomplissement, ou si le délai d'exécution original du marché s'est écoulé sans que le bien ait été livré, l'Ambassade pourra résilier le contrat sans recourir à aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire, sauf dans le cas où on opterait pour l'acceptation de la prestation en dehors des délais indiqués.

18. RESPONSABILITE

Le signataire devra respecter les normes légales applicables à l'activité qui est l'objet du contrat et sera responsable de toute réclamations extrajudiciaires et judiciaires, y compris les frais et dépenses qui pourraient découler d'agissements ou d'omissions venant de la partie prenante ou du personnel ou de toute personne dont la responsabilité est engagée dans le cadre des conditions et termes du présent contrat.

ANNEXE
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. Groupe électrogène PARMAC GSW 65 moteur PERKINS 1103A-33TG2 Modèle 2013, Puissance 60kva. Le groupe électrogène a été stocké sans utilisation depuis 2014. Le prix initial est fixé à 17.000 TND.

2. Coffre-fort OPTIMAL, Modèle 1997. Mesures : Hauteur 1m, Largeur : 0,67m, profondeur 0,67m. Le coffre a été stocké sans utilisation depuis 2014. Le prix initial est fixé à 1.400 TND.